

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	7
Votants	8
procuration	1

L'an deux mil vingt-cinq le mercredi 11 juin, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 5 juin 2025

<b>Objet</b>
<b>N° 25/04/12</b>
<b>Autorisation d'emprunt bancaire</b>

**Présents** Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Maryvonne ALVARD, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Rachel ROUSSET

**Représentés** Mme Dominique ANCEY donne pouvoir à Mme Audrey PENIN

**Absents excusés** Mesdames Dominique ANCEY et Guyonne FOURNIER

**Secrétaire de séance** Madame Maryvonne ALVARD

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2337-3, L.2121-29,

Vu le budget primitif voté par délibération n°25/03/15 du 14 avril 2025,

Vu le recours à l'emprunt inscrit au budget primitif 2025,

Considérant que le programme d'investissement de l'année 2025 fait ressortir un besoin de financement notamment pour les projets relatifs à la sécurisation du carrefour du Couteray, à la réhabilitation de la mairie et à la réhabilitation du refuge de la pierre à Bérard.

Monsieur le maire informe les membres de l'assemblée que la capacité d'autofinancement de la collectivité étant insuffisante, il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 600 000€ nécessaire à l'équilibre des opérations.

**Considérant** que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement.

**Considérant** qu'une consultation a été lancée auprès de quatre établissements bancaires.

**Considérant** l'offre de prêt de la Banque Postale pour un prêt d'un montant total de 600 000 Euros proposant un financement selon les caractéristiques financières énoncées ci-après :

Montant du contrat de prêt : 600 000 Euros

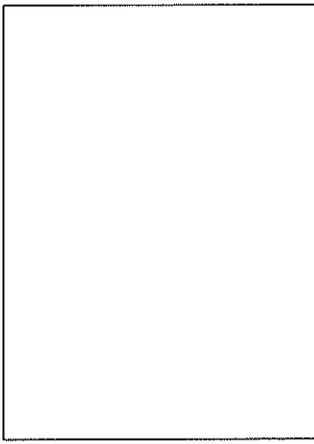
Durée du contrat de prêt : 14 ans

Périodicité des échéances : trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3.46%

Commission d'engagement : 600,00 €



## Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 16/06/2025

Reçu en préfecture le 16/06/2025

Publié le

ID : 074-217402908-20250611-25\_04\_012-DE

S<sup>2</sup>LOW

- **Décide** de contracter auprès de la Banque Postale, un emprunt d'un montant total de 600 000 euros et d'approuver les caractéristiques de l'emprunt visées ci-dessus.
- **Décide** d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette affaire.
- **Rappelle** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

Ainsi fait et délibéré,  
Au registre suivent les signatures,  
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,  
**Maryvonne ALVARD**



Acte certifié exécutoire le : 16/06/2025  
Télétransmis en Préfecture le : 16/06/2025  
Notifié ou publié le : 16/06/2025

Le Maire,  
**Jérémy VALLAS**



La présente délibération est transmise à :  
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville  
Madame le Trésorier de Sallanches